

**COMPTE RENDU
DE SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
VENDREDI 20 JUIN 2025**

Réuni sous la présidence de Madame Nathalie LALLIER, Présidente du CCAS.

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions prises par Madame la présidente du CCAS par délégation du Conseil d'Administration en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEL-2025-021 : APPROUVE à l'unanimité la conformité du compte de gestion 2024 du comptable du Centre Communal d'Action Sociale avec les écritures de la comptabilité administrative.

DEL-2025-022 : ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2024.

DEL-2025-023 : VOTE à l'unanimité l'affectation du résultat 2024.

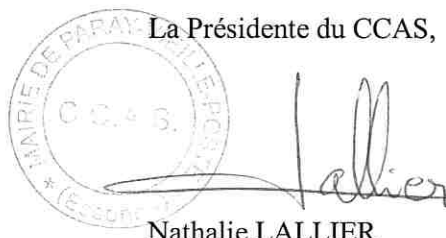
DEL-2025-024 : DECIDE à l'unanimité d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé.

AUTORISE Madame la Présidente du CCAS à signer la convention d'adhésion à la convention de participation Santé.

DEL-2025-025 : PREND ACTE à l'unanimité des aides sociales facultatives accordées entre le 1^{er} avril 2025 et le 3 juin 2025.

Fait à Paray-Vieille-Poste, 20 juin 2025.

La Présidente du CCAS,



Nathalie LALLIER.